

COOPÉRATION PLURI-PROFESSIONNELLE

Une réponse concrète au manque de médecins

La CPTS en quelques chiffres



Créé en 2018



72 communes



23 000 habitants



130 adhérents

Actions mises en place

Coordination pluriprofessionnelle

Organisation d'une coopération entre professionnels de santé, répartis sur plusieurs sites du territoire, pour maintenir l'offre de soins.

Organisation territoriale

Mise en place d'outils communs facilitant la coordination :

- Agenda partagé en ligne
- Secrétariat CPTS dédié au territoire
- Fichier informatique partagé

Innovation technologique

Déploiement d'une mallette de télémédecine permettant des consultations assistées par les infirmiers libéraux, en lien avec les médecins du territoire.

Contexte

- Territoire rural confronté au départ de médecins non remplacés, entraînant des tensions dans l'accès aux soins.
- Population territoriale fragile : nombreux patients en ALD sans médecin traitant et vulnérabilité bio-psycho-sociale marquée.

Le défi

Assurer l'accès aux soins et la continuité des soins

Porteurs du projet

Médecins (installés, collaborateurs, remplaçants), Infirmiers libéraux (IDEL), Infirmiers en pratique avancée (IPA), Pharmaciens, Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes.

Avec l'appui des élus locaux et de la coordinatrice de la CPTS

Résultats

- ✓ Maintien de l'accès aux soins pour la population du territoire
- ✓ Continuité des prises en charge pour les patients
- ✓ Réduction du renoncement aux soins

Bénéfices pour les pros

- ✓ Optimisation du temps médical
- ✓ Réduction de l'isolement professionnel
- ✓ Renforcement de la coopération territoriale